

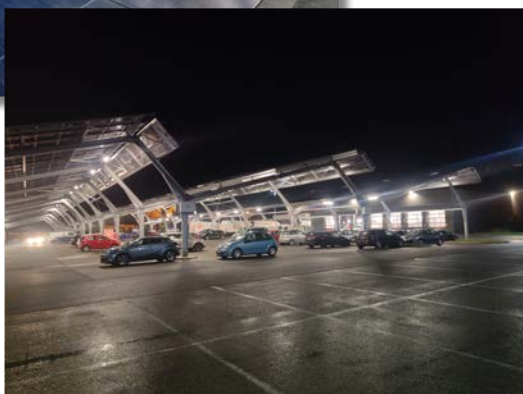
Construire responsable : une approche vertueuse et rentable pour les entreprises

Le dilemme des métiers de la construction et du bâtiment

Ces secteurs représentent une activité vitale pour le développement économique, mais ils ont un impact considérable sur l'environnement et nos ressources. Les acteurs du bâtiment ne peuvent pas ignorer ces effets négatifs, de nouvelles voies s'ouvrent, il faut savoir les explorer.

Les impacts multiples des activités de construction :

- *En amont* : consommation de ressources naturelles (bois, sable et eau) pour les matériaux.
- *Pendant les chantiers* : nuisances diverses pour les riverains et les compagnons (poussière, émanations, déchets de construction).
- Les infrastructures et la construction peuvent également avoir un impact sur la biodiversité.



Chez Manehome, contractant général, avec une équipe jeune et concernée, la prise de conscience qu'une gestion responsable du métier est nécessaire n'est pas récente.

Anthony Conte, qui a créé Manehome il y a 10 ans, a une approche pragmatique du sujet :

“ Il faut construire responsable pour préserver demain, en donnant aux entreprises de vrais atouts pour s'adapter et accompagner les transitions ”

Il a donc patiemment travaillé sur des solutions concrètes, qu'il a pu expérimenter avec différents partenaires, pour désormais proposer une nouvelle offre aux entreprises et commerces.

Faire rimer écologie et économies : c'est désormais possible, et cela change tout

L'indépendance énergétique permet aux entreprises de baisser leurs charges tout en ayant un effet vertueux sur l'environnement. Un double impact bienvenu en période de crise énergétique.

Les installations sont désormais rentables et apportent également du confort aux collaborateurs dans l'entreprise.

Les obligations de la loi Climat et Résilience poussent les entreprises à l'autonomie énergétique

Elle compte plus de 305 articles avec un large champ d'action. Parmi les nouvelles obligations, l'installation de panneaux photovoltaïques et/ou de toits végétalisés lors d'une construction, d'une extension ou d'une rénovation lourde pour les grandes surfaces commerciales, les immeubles de bureaux de plus de 1 000 m² et les parkings de plus de 500 m².

L'obligation touchera progressivement de plus en plus de bâtiments, et s'étendra à terme aux équipements publics.

Pour Manehome, c'est une approche plus globale qui est à développer, pour une autonomie sur de multiples ressources

Au-delà des obligations et de l'équipement en panneaux photovoltaïque, Manehome propose une réflexion complète sur les ressources et l'adaptation au changement climatique.

- La gestion de l'eau par exemple, avec la possibilité de récupérer l'eau de pluie et de l'utiliser pour nettoyer sa flotte de véhicules et arroser les espaces verts.
- Le traitement du sol avec des alternatives aux enrobés, source de chaleur et d'inconfort en été.
- D'autres axes sont en développement pour ouvrir cette nouvelle voie et apporter des solutions économiques et responsables.



Plus qu'une obligation, c'est une opportunité dont les entreprises peuvent se saisir :

- La crise énergétique crée une incertitude sur le prix de l'énergie : maîtriser une partie de la production de son énergie devient donc un atout concurrentiel.
- L'accès à une électricité bon marché et l'installation de bornes de recharge sur le lieu de travail est un atout pour les collaborateurs équipés de véhicules électriques.
- L'investissement est durable : les panneaux photovoltaïques ont une durée de vie de 40 ans.

Quelques projets de référence qui ont permis à Manehome de faire ses armes :

- Ecopark Orléans, parc d'activité de 28 000 m² offrant 28 locaux professionnels autonomes en énergie (chauffage, climatisation, éclairage et bornes de recharge pour véhicules électriques).



- HU Drive Baule : coordination et supervision de l'installation de 688 m² de panneaux photovoltaïques.

